

ÉTATS FINANCIERS
ET NOTES COMPLÉMENTAIRES
AUX ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement.

Le comité de vérification et des conflits voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes d'Investissements PSP, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification et des conflits pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière et du caractère adéquat des systèmes de contrôles internes d'Investissements PSP.



Adel Sarwat
Président et chef de la direction
Le 9 mai 2002



Danielle G. Morin
Chef des opérations financières
Le 9 mai 2002

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, attestant que les placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (les « placements ») détenus au cours de l'exercice étaient conformes à la *Loi* ainsi qu'aux politiques, aux normes et aux procédés régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat de placement :

« *Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 étaient conformes à la Loi et aux énoncés de politiques, de normes et de procédés régissant ces placements.* »



William R. C. Blundell
Président du conseil d'administration
Le 9 mai 2002

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

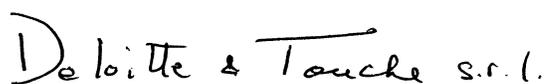
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au 31 mars 2002 et les états du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Investissements PSP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 1^{er} mai 2002

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Bilan

Au 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	5 623 975	2 511 101
Encaisse	24 633	165
Revenu de placement à recevoir	17	33
Autres actifs	247	—
	5 648 872	2 511 299
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	2 233	531
ACTIF NET	5 646 639	2 510 768
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIVIT:		
Compte du régime de pension de la Fonction publique	3 975 216	1 789 504
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	1 236 048	532 446
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	435 375	188 818
	5 646 639	2 510 768

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor
Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 510 768	—
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transfert des fonds (note 3)	2 996 362	2 741 302
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation	139 509	(230 534)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	5 646 639	2 510 768

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

État du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	125 190	3 327
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	(412 404)	(105)
Gains (pertes) non matérialisé(e)s, montant net	434 009	(230 151)
	146 795	(226 929)
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 5)		
Salaires et charges sociales	2 756	796
Charges d'exploitation	2 288	1 073
Frais de gestion de placement externe	751	197
Honoraires et frais de consultation	1 491	1 539
	7 286	3 605
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 6)	139 509	(230 534)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2002*			2001**		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes						
Gestion active	221 627	224 310	4,0	—	—	—
Gestion indicielle	1 601 915	1 754 314	31,2	1 042 911	848 229	33,8
	1 823 542	1 978 624	35,2	1 042 911	848 229	33,8
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères						
Gestion active	354 428	365 527	6,5	—	—	—
Gestion indicielle	1 264 202	1 325 799	23,5	754 349	675 738	26,9
	1 618 630	1 691 326	30,0	754 349	675 738	26,9
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe						
Gestion active	1 174 030	1 175 227	20,9	—	—	—
Gestion indicielle	636 317	611 200	10,9	923 040	966 182	38,5
	1 810 347	1 786 427	31,8	923 040	966 182	38,5
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces	167 598	167 598	3,0	20 952	20 952	0,8
	5 420 117 ***	5 623 975 ***	100,0 %	2 741 252	2 511 101	100,0 %

* Le 2 octobre 2001, les placements détenus par les trois (3) comptes de régime de pension ont été transférés dans les Fonds PSP.

** Les placements furent effectués exclusivement dans des caisses en gestion commune gérées par State Street Global Advisors (SSgA).

*** Inclut des transactions en cours de négociation pour un montant net à payer de 2,8M\$, soit 81,2M\$ (2001 - Néant) à recevoir et 84,1M\$ (2001 - Néant) à payer.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt fondé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

Les caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été constituées en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ainsi que la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les *Lois sur la pension*) afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par chaque caisse de retraite dans leur compte de régime respectif chez Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences des *Lois sur la pension*.

Les activités d'Investissements PSP ont débuté le 1^{er} avril 2000, et la date de fin d'exercice est le 31 mars.

Les états financiers d'Investissements PSP sont produits pour la première fois et ceci en supplément des états financiers des trois (3) comptes de régime.

1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent des caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges de ces trois caisses de retraite. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Comptes de régime

Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que des répartitions de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Des états financiers distincts ont été publiés pour chacun des comptes de régime.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les valeurs marchandes des titres et des valeurs unitaires des caisses en gestion commune sont utilisées pour déterminer la juste valeur des placements. Les valeurs unitaires reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, les gains et les pertes non matérialisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de la période sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transfert des fonds

Les montants reçus de chaque caisse de retraite sont inscrits selon la comptabilité de caisse dans leurs comptes de régime respectifs.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002***1 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Impôts sur les bénéficiaires**

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2 PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2002.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2002 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	TSE 300
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

Avant la révision du 25 octobre 2001, les règlements de la *Loi* stipulaient que les placements en actions canadiennes d'Investissements PSP devaient reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers. L'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (le « TSE 300 ») a été choisi comme indice boursier représentatif des actions canadiennes. La révision des règlements de la *Loi* en date du 25 octobre 2001, donne le pouvoir à Investissements PSP d'investir les placements en actions canadiennes sans reproduire essentiellement la composition d'au moins un des grands indices boursiers.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en titres et en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2002		2001	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	971 426	57,4	337 383	49,9
Euro	270 284	16,0	137 509	20,4
Livre sterling	178 971	10,6	73 158	10,8
Yen japonais	147 377	8,7	81 046	12,0
Autres	123 268	7,3	46 642	6,9
	1 691 326	100,0 %	675 738	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font pas l'objet d'aucun contrat de couverture.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciaires SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital auparavant non matérialisées dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités d'exploitation* pour les trois (3) comptes de régime. Cette transaction n'a aucun impact sur les comptes de régime si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

2 PLACEMENTS (suite)

d) Fonds PSP en actions canadiennes - Les 10 positions les plus importantes

	Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en actions canadiennes
1	Banque Royale du Canada	97 395	4,9
2	Banque Toronto-Dominion	77 609	3,9
3	Banque Scotia	76 921	3,9
4	BCE Inc.	61 004	3,1
5	Corporation Nortel Networks	60 525	3,1
6	Financière Manuvie	59 729	3,0
7	Alcan Inc.	55 901	2,8
8	Banque Canadienne Impériale de Commerce	55 147	2,8
9	Banque de Montréal	53 421	2,7
10	Barrick Gold Corporation	47 035	2,4
Total des 10 positions les plus importantes		644 687	32,6

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

e) Fonds PSP en actions étrangères - Les 10 positions les plus importantes

	Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en actions étrangères
1	General Electric Company	36 966	2,2
2	Microsoft Corporation	31 617	1,9
3	Exxon Mobil Corporation	30 647	1,8
4	Pfizer Inc.	27 819	1,6
5	Citigroup Inc.	26 831	1,6
6	Wal Mart Stores Inc.	25 687	1,5
7	Intel Corporation	22 780	1,3
8	BP p.l.c.	21 591	1,3
9	American International Group Inc	20 472	1,2
10	Johnson & Johnson	20 406	1,2
Total des 10 positions les plus importantes		264 816	15,6

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

f) Fonds PSP en titres à revenu fixe

Les Fonds PSP en titres à revenu fixe sont des placements en titres canadiens et s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fond PSP en titres à revenu fixe
Gouvernement canadien	707 031	39,6
Provinces	474 606	26,6
Municipalités	10 109	0,6
Sociétés	592 401	33,1
Encaisse	2 280	0,1
Total	1 786 427	100,0

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

3 TRANSFERT DES FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 996,3 M\$ (2 741,3 M\$ en 2001) sous forme de transferts des trois caisses de retraite. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé effectuées à leurs régimes de pensions respectifs.

Les transferts de fonds s'établissent comme suit :

	2002	2001
	(en millions \$)	(en millions \$)
Caisse de retraite de la Fonction publique	2 086,3	1 953,7
Caisse de retraite des Forces canadiennes	674,0	581,1
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	236,0	206,5
Total transfert des fonds	2 996,3	2 741,3

4 RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2002		2001		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	4,7 %	4,9 %	(12,0) %	(12,2) %	TSE 300
Actions étrangères	(3,3) %	(2,6) %	(13,2) %	(13,0) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	5,3 %	5,1 %	8,3 %	8,3 %	SCM Univers
Quasi-espèces	4,0 %	3,7 %	—	—	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	2,7 %	2,8 %	(4,1) %	(4,0) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'*Association for Investment Management and Research* (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges relatives aux placements et à l'administration.

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION**a) Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

	2002	2001
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Fourniture de bureau et matériel	996	271
Rémunération des Administrateurs	339	279
Frais d'occupation	336	90
Frais de communication	248	276
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des Administrateurs	160	82
Droits de garde et frais d'administration des portefeuilles	116	35
Autres charges d'exploitation	93	40
Total	2 288	1 073

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

5 FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (suite)

La rémunération des administrateurs inclut des honoraires de 12 000 \$ versés annuellement à chaque administrateur, des honoraires annuels additionnels de 3 000 \$ pour chacun des présidents de comité ainsi que des honoraires de 900 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité. Des honoraires distincts ne sont pas versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent à même les assemblées du conseil d'administration.

Les administrateurs d'Investissements PSP viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités.

b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent la rémunération des cadres dirigeants d'Investissements PSP. La rémunération totale gagnée par les cadres dirigeants au cours de l'exercice terminé le 31 mars s'établit comme suit :

Employé / Poste	Année	Salaire de base	Prime à court terme ⁴	Prime à long terme ⁴	Avantages Sociaux ⁵
Adel Sarwat Président et chef de la direction	2002	275 000 \$	143 000 \$	213 000 \$	50 500 \$
	2001	138 900 ¹	70 000	—	—
Carl Haller Vice-président exécutif	2002	81 000 ²	—	—	—
	2001	256 000 ²	—	—	—
Danielle G. Morin Chef des opérations financières	2002	181 400 ³	82 600	53 500	26 800
	2001	—	—	—	—

¹ Le président et chef de la direction est entré en fonction le 11 septembre 2000 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 210 000 \$ au cours de l'exercice 2001.

² Le vice-président exécutif est entré en fonction le 28 février 2000, ayant pour mandat de coordonner la phase de démarrage. Il a quitté son poste le 31 août 2001 et a fourni des services de consultation jusqu'au 31 décembre 2001 pour une somme totale de 12 000 \$.

³ La chef des opérations financières est entrée en fonction le 6 avril 2001 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 30 000 \$.

⁴ Les primes de rendement, qui comprennent une portion à court terme et une portion à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Investissements PSP a établi un nouveau processus d'évaluation pour la prime de rendement à long terme qui sera mis en place à partir de l'exercice 2003. Par conséquent, la prime à long terme qui a été versée représente le montant payable selon l'ancien processus et ce, pour les 2 derniers exercices.

⁵ Les avantages comprennent la rémunération autre qu'en espèces. Les avantages comprennent aussi les primes pour l'assurance invalidité longue durée, maintenant incluse dans l'assurance collective d'Investissements PSP. En plus de la somme susmentionnée, les cadres dirigeants sont couverts par un régime de retraite enregistré à prestations déterminées donnant droit à une rente de retraite représentant 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service.

c) Honoraires et frais de consultation

Les honoraires et les frais de consultation se répartissent comme suit :

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
Frais de consultation	758	859
Frais juridiques	381	462
Honoraires des comptables et des vérificateurs	352	218
Total	1 491	1 539

Les frais de consultation représentent les montants versés pour des services de consultation professionnelle reçus pour l'élaboration des politiques en matière de stratégie commerciale et de ressources humaines, le recrutement et d'autres conseils qu'a reçus Investissements PSP.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002***6 RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET (DE LA PERTE NETTE) LIÉ(E) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

La répartition du bénéfice net (de la perte nette) d'Investissements PSP lié(e) aux activités d'exploitation entre les trois comptes de régime s'établit comme suit :

a) Revenu de placement

Les revenus de placement ont été répartis en fonction du nombre d'unités détenues dans les Fonds PSP par chacun des comptes de régime.

b) Frais de placement et d'administration

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit la gestion de placement et les droits de garde, et de répartir entre les comptes de régime les frais d'administration, tels que les salaires et les charges sociales, les services de consultation, les jetons de présence et autres frais d'administration, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les frais d'administration ont été répartis sur une base trimestrielle selon la politique, comme suit :

	2002	2001
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,6 %	71,9 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,7 %	21,0 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,1 %

Les charges d'exploitation sont payées par Investissements PSP au moyen d'une avance provenant du compte de régime de pension de la Fonction publique. Cette avance est remboursée trimestriellement par les autres comptes du régime.